

## LE SYNDICALISME LIBRE?...

Je n'ai jamais aimé l'expression «*syndicalisme libre*» qui, sur le plan grammatical, peut être considéré comme un pléonasme et dissimule, sur le plan politique un certain nombre de choses peu reluisantes.

Où commencent, où s'arrêtent les frontières du «*syndicalisme libre*»? Pour certains elles enfermeraient toutes les organisations syndicales à l'exception de la C.G.T. Ainsi, la C.F.T.C., la C.F.D.T., la C.G.C. sans parler des indépendants devraient être considérés comme des syndicats libres. C'est tout simplement grotesque! Et cela n'ajoute ni n'enlève à l'importance des divergences politiques qui nous opposent à la fraction stalinienne qui dirige actuellement la C.G.T.

Le fait que «*les militants C.F.D.T. croisent, dans l'ascenseur de leur confédération, square Montholon, M. Mitterrand, qui va pousser la porte capitonnée du bureau de leur leader syndical*» (1) ne suffit pas à nous convaincre des beautés du «*travaillisme*» et du «*contrat de gouvernement*».

Ainsi les choses sont claires, nous refusons le travaillisme qui est d'ailleurs loin de faire l'unanimité des partis et organisations qui composent la F.G.D.S. Mais nous rejetons tout aussi énergiquement le néo-gaullisme vers lequel certains veulent entraîner notre confédération.

En dépit de notre souci d'éviter la polémique, nous ne pouvons taire les inquiétudes que nous inspire la résolution, adoptée le 16 octobre 1967, par le Conseil d'Administration de la Fédération des Transports (Felce).

Pour tout dire, ce texte constitue, à nos yeux, un ralliement pur et simple au gaullisme.

Comment interpréter autrement les phrases qui suivent:

«*Les ordonnances sur l'intéressement consacrent décisivement le droit des salariés à recevoir leur part de l'enrichissement des entreprises dont ils assurent l'expansion...*»

«*...Il est naturel de proclamer que les ordonnances sur l'intéressement ont satisfait une des revendications les plus anciennes et les plus légitimes du syndicalisme ouvrier..*» !!!

Et que signifie, si ce n'est le ralliement à «*l'association capital travail*», la phrase suivante:

«*...De même, il convient que le syndicalisme entreprenne d'informer et de former rapidement ses militants pour les mettre en mesure de comprendre, en vue de les influencer, les grandes décisions affectant la gestion de leurs entreprises...*».

Mais l'association capital-travail ne saurait se concevoir uniquement au plan de l'entreprise. Elle doit se poursuivre à d'autres niveaux. C'est, sans doute, pourquoi notre camarade Felce estime que la gestion paritaire de la sécurité sociale par des conseils d'administration composés de militants désignés:

«*...donne aux mandataires syndicaux dans les conseils d'administration un rôle nouveau et des responsabilités étendues. Spécialement dans les hautes fonctions de président qui doivent être équitablement partagées entre représentants des travailleurs et des employeurs...*».

Et pour terminer le texte de la Fédération des Transports dont on ne saurait décidément sous-estimer l'importance dans la conjoncture politique actuelle déclare:

«*...Les conditions de l'efficacité syndicale au cours des années qui viennent sont maintenant bien*

(1) L'Express (23 et 29 octobre 1967)

connues. L'une d'elles, la première, réside dans l'unification progressive du syndicalisme libre...

...Le syndicalisme doit, certes, se donner «la dimension politique». Mais non en se mettant au service d'une politique extérieure ou plutôt au service d'un électoralisme de circonstances.

C'est par l'affirmation de sa politique propre, élaborée en son sein, dans l'indépendance que le syndicalisme peut et doit peser sur les choix fondamentaux de l'État. L'existence d'un Plan cohérent aux équilibres instables et la prééminence acquise de l'Exécutif sur le Législatif lui en donnent les moyens.

Pour qu'un tel projet prenne forme, il suffirait que les forces syndicales libres coordonnent leurs actions et, préalablement, définissent clairement, ensemble, les fins et les moyens de cette action. La double exigence populaire d'unité et de liberté ne peut être satisfaite que par le rassemblement, sur des bases doctrinales et structurelles correctes, des organisations syndicales libres qui veulent simultanément la justice, le progrès et la démocratie».

«L'existence d'un plan et la prééminence de l'exécutif sur le législatif». Nous sommes effectivement en plein gaullisme. (Et en plein protectionnisme ce qui semble être en contradiction avec les positions européennes maintes fois affirmée par notre confédération).

On aimerait être renseigné sur les «bases doctrinales et structurelles» que souhaite la Fédération des Transports pour cette future organisation syndicale destinée à prendre la place de notre C.G.T.F.O.

Quant à nous en Loire-Atlantique, nos ambitions sont plus modestes. Nous entendons demeurer fidèles aux bases doctrinales et structurelles de notre organisation, c'est-à-dire finalement aux statuts confédéraux auxquels chacun de nous a librement souscrit lors de son adhésion à la C.G.T.F.O.

Quant à la «dimension politique», nous l'avons toujours eue. Qu'on se souvienne de nos débats et de nos prises de positions à propos du drame algérien pour ne citer que cet exemple.

Nous pensons également que la classe ouvrière a plus que jamais besoin de posséder ses organisations spécifiques tant sur le plan syndical que politique... Rien n'interdit que, dans le respect réciproque de leur indépendance, des contacts voire même des actions communes se développent entre organisations syndicales et politiques ouvrières. Par exemple, la C.G.T.F.O. n'a jamais, que je sache, refuser de rencontrer nos camarades de la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (S.F.I.O.). Il est possible que la situation actuelle exige des contacts plus fréquents. Cela peut parfaitement se faire dans la cadre de nos statuts sans remettre en cause les «bases doctrinales» de notre organisation et sans nous noyer dans des rassemblements hétérogènes.

Enfin, on ne saurait non plus dissimuler plus longtemps à ceux qui remettent en cause les bases doctrinales et structurelles de la C.G.T.F.O. qu'ils courent le risque de se retrouver finalement en dehors de l'organisation elle-même.

De toutes façons, notre marge de manoeuvre demeure étroite. Il nous reste, dans l'immédiat, la pratique de l'action commune sur un terrain de classe commun et, à plus longue échéance, mais néanmoins à court terme, la réunification de notre courant syndical par la réintégration des enseignants groupés dans la F.E.N.

**Alexandre HÉBERT.**

-----